

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 04 MARS 2021



## DELIBERATION

### Nombre de conseillers :

En exercice	51
Présents	41
Votants	47

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la communauté de communes le 10/03/2021.

L'an 2021, le 04 mars à 18 H 00 le conseil communautaire de la communauté de communes – Bretagne Romantique s'est réuni à l'espace Ille et Donac à Tinténiac, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 26 février 2021, la séance est présidée par Loïc REGEARD Président.

**Présents :** Loïc REGEARD, Benoit SOHIER, David BUISSET, Christelle BROSSELLIER, Christian TOCZE, Joël LE BESCO, Georges DUMAS, Marie-Madeleine GAMBLIN, Jérémy LOISEL, Michel VANNIER, Miguel AUVRET, Christophe BAOT, Béatrice BLANDIN, François BORDIN, Nancy BOURIANNE, Marie-Thérèse CAKAIN, Julie CARRIC, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Alain COCHARD, Loïc COMMEREUC, Rémy COUET, Vincent DAUNAY, Sébastien DELABROISE, Catherine FAISANT, Isabelle GARCON-PAIN, Yolande GIROUX, Rozenn HUBERT-CORNU, Olivier IBARRA, Luc JEANNEAU, Pierre JEHANIN, Jean-Luc LEGRAND, Erick MASSON, Vincent MELCION, Etienne MENARD, Jean Pierre MOREL, Catherine PAROUX, Marcel PIOT, Marie-Paule ROZE, Pierre SORAIS, Benoit VIART, Olivier BERNARD.

### Remplacements :

**Pouvoir(s) :** Jean Christophe BENIS à Isabelle CLEMENT-VITORIA, Evelyne SIMON GLORY à Jean Pierre MOREL, Annie CHAMPAGNAY à Yolande GIROUX, Odile DELAHAIS à Jean-Luc LEGRAND, Sarah LEGAULT-DENISOT à Georges DUMAS, Annabelle QUENTEL à Vincent DAUNAY.

**Absent(s) excusé(s) :** Jean Christophe BENIS, Evelyne SIMON GLORY, Annie CHAMPAGNAY, Odile DELAHAIS, Sandrine GUERCHE, Jean-Yves JULLIEN, Sarah LEGAULT-DENISOT, Annabelle QUENTEL, Isabelle THOMSON.

**Absent(s) :** Marie-Christine NOSLAND.

**Secrétaire de séance :** Yolande GIROUX

## N° 2021-03-DELA- 29 : Débat d'orientations budgétaires 2021

### 1. Cadre réglementaire :

Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'un EPCI-FP. Si l'action d'un EPCI est principalement conditionnée par le vote du budget primitif, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

En application du Code général des collectivités territoriales, la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est obligatoire pour les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix au moment du vote du budget.

Le D.O.B. n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer du respect de la loi.

**L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622 33 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.**

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, **un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.**

**Pour les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail**

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

## **2. Description du projet :**

Le débat d'orientation budgétaire 2021 est introduit par Monsieur le Président.

Monsieur le Président invite la Vice-présidente en charge des finances à présenter le **rapport du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 (ci-joint)** et invite chacun à se prononcer dans le cadre du débat.

**Puis le débat est ouvert.**

- M. DUMAS demande s'il est prévu de revoir le pacte fiscal et financier.  
Mme la Vice-Présidente confirme que le Président lui a demandé d'instaurer un débat sur l'évolution du pacte fiscal et financier.
- M. SOHIER informe que le déploiement de la fibre très haut débit devrait voir son coût diminuer de 1,5 M€ à la fin de la phase 3 du fait d'une prise en charge plus importante de la part de la Région.
- M. SOHIER précise que le PPI « Opération de mise en œuvre du PLH » se termine en 2020 et sera remplacé à compter de 2021 par le PPI « Aide à la diversification du parc de logements ». Ce PPI a vocation d'aider à la construction de logements sociaux et à la rénovation immobilière dans les centres bourgs. Ces aides sous forme de fonds de concours s'adresseront plutôt aux communes moyennes.
- Mme la Vice-Présidente rappelle qu'il existe des fiches actions comme les aides aux équipements communaux à l'enfance qu'il conviendra de supprimer.
- M. le Président intervient pour détailler les projets politiques du programme pluriannuel d'investissements :
  - L'enveloppe de soutien à l'investissement des petites communes qu'il a souhaité renouveler sur ce mandat
  - Les aides pour les communes intermédiaires à travers le PPI « Aide à la diversification du parc de logements »

- Le projet de plateforme pour le recyclage des matelas porté par Ecomobilier et Envie 35. Plateforme à l'échelle du grand ouest qui outre sa vocation environnementale à également une vocation d'insertion.
  - La construction d'une école de musique à Combourg portée par la commune de Combourg et qui sera rétrocédée au coût net à la Communauté de communes.
  - La construction d'une Maison de services au public (MSAP) à Combourg, projet qui inclue également la question de la réaffectation et du devenir du bâtiment actuel. Il est d'ailleurs envisagé que ce projet soit mutualisé avec les besoins du Département en matière de relocalisation de ses services CDAS à Combourg.
  - La rénovation programmée des bâtiments communautaires comme les complexes sportifs ainsi que la programmation de construction de bâtiments structurants pour la Communauté de communes à savoir un centre technique et un bâtiment d'archives.
- M. LE BESCO revient sur la forme de la présentation budgétaire en précisant qu'il serait souhaitable de présenter les budget annexes Eau et SPANC de façon séparée. En effet, ce sont des budgets autonomes financièrement et leur financement provient de la tarification des services payés par les usagers.
- Mme la Vice-Présidente fait une synthèse de la prospective 2021-2026 présentée en Commission Finances le 19 janvier 2021 afin de montrer l'évolution des recettes et des dépenses qui sont contenues pour garantir une épargne brute à hauteur de 2 M€.

Ce niveau d'épargne assure à la Communauté de communes une capacité d'autofinancement pour la réalisation des projets figurant dans son PPI. Le programme de PPI et les aménagements des 2 zones d'activités économiques déjà engagés sur le Bois du Breuil II, à Saint-Domineuc, et Moulin Madame II à Combourg, nécessitent un recours à l'emprunt estimé à 6,8 M€ sur la période. La Communauté de communes dont le niveau actuel de la dette est de 12 M€, verrait sa dette légèrement diminuer à 11,5 M€ à la fin de la période. Le recours à l'emprunt compte tenu de l'épargne générée est raisonnable. Il pourra être revu en fonction de l'évolution des PPI en dépenses et en recettes notamment au regard de l'attribution de subventions.

Concernant les budgets annexes des zones d'activités économiques, afin d'éviter de devoir solder les déficits de ces budgets au moment de leur clôture, il est choisi d'inscrire un reversement du budget principal vers ces budgets annexes d'un montant de 350 000 €/ an sur la période.

Conformément à la réglementation, le débat est clos sans vote.

**Le Conseil communautaire à l'unanimité décide de :**

- **DONNER ACTE** de l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires 2021, tant pour le budget général que pour les budgets annexes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Le Président  
Loïc REGÉARD  
Acte signé